

Chapitre 8 - Les politiques commerciales et l'organisation mondiale des échanges

Notions :

- Les droits de douane
- Les restrictions quantitatives à l'importation (barrières non tarifaires)
- Les missions de l'OMC
- Les cycles de négociation d'abaissement des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires

Le commerce international s'est développé sur les bases du libre-échange qui a permis la croissance économique. Pour autant, certains pays ou zones géographiques mettent en place des mesures protectionnistes, à des degrés divers, justifiées par le soutien ou le développement de leur économie.

Les pays se regroupent au sein d'espaces géographiques d'échanges privilégiés. Le processus de régionalisation des échanges est mené de manière plus ou moins intégrée selon les zones. L'étude de l'Union européenne est un exemple d'intégration économique régionale aboutie.

1. Qu'est-ce que le libre-échange ?

Définition : Le libre-échange est une doctrine qui vise à réduire les barrières (= les frontières) aux échanges économiques entre les pays. Il se traduit par la liberté de circulation des biens et services, des capitaux et de la main d'œuvre.

Avantages :

- Baisse des prix.
- Large choix de produits.
- Stimulation de l'innovation (hausse de la concurrence, l'innovation permet de se différencier).
- l'ouverture des échanges a permis aux pays en développement d'accéder aux marchés et aux technologies des pays plus développés. Le libre-échange a réduit les inégalités entre pays riches et pays pauvres.
- Stimulation de la croissance grâce au commerce international : accès aux matières premières et produits semi-finis nécessaires à la production, nombre suffisant de clients potentiels pour rendre rentables certaines productions (=> économies d'échelle)

Limites :

- Chômagés : les pays développés vont donc se spécialiser dans des productions utilisant surtout du travail qualifié et donc, les emplois non qualifiés seront souvent délocalisés.
- Accroissement des inégalités : baisse des salaires des travailleurs les moins qualifiés et, à l'inverse, hausse des salaires des plus qualifiés.

✓ **Prêt à affûter votre sens de l'analyse économique ?** Passez à la pratique ! Retrouvez nos exercices de niveau supérieur (Site – Boutique – Economie).

2. Qu'est-ce que le protectionnisme ?

Définition : Le protectionnisme cherche à protéger la production et l'emploi dans une zone en mettant en place des barrières limitant les impacts de la concurrence extérieure.

Ces barrières peuvent être :

- Des barrières tarifaires : droits de douanes,
- Des barrières non tarifaires : quotas, normes et réglementations
- Des aides aux entreprises locales : subventions, commandes publiques

Avantages :

- Maintiens les emplois sur le territoire à court terme.
- Protège les entreprises naissantes et vieillissantes dans le pays.

Limites :

- Baisse du pouvoir d'achat : les importations ne seront plus accessibles, la concurrence étrangère disparaît : la concurrence par les prix ne peut se faire.
- Baisse de la croissance sur le long terme : baisse de la concurrence, il y a moins d'investissement de productivité et moins d'investissement recherche-développement
- Les autres pays réagiraient par des mesures de rétorsion (ils mettent eux aussi des mesures protectionnistes) : ce qui porterait atteinte à nos exportations. On observe une guerre commerciale nuisible à tous.

✓ **L'offre et la demande n'auront plus de secrets pour vous !** Pour maîtriser ces fondamentaux, enchaînez avec notre série d'entraînement (Site – Boutique – Economie).

3. Qu'appelle-t-on régionalisation des échanges internationaux ?

Définition : La régionalisation correspond à un mouvement de regroupement de pays voisins à travers des accords d'échange.

Le résultat de la régionalisation est l'émergence de zones commerciales diversement intégrées (qui forment un tout), on distingue :

- La zone de **libre-échange** : pays unis simplement par des accords de libre-échange de biens et services, Exemple : ALENA (accord de libre-échange nord-américain : Canada + Etats Unis + Mexique)
- **L'union douanière** : zone de libre-échange + présence d'un tarif douanier unique. Exemple : MERCOSUR (accord entre 10 pays d'Amérique du Sud)
- **L'union économique** : Union douanière + Marché unique (des biens, services, travail et capitaux) + coordination des politiques économiques. Exemple : l'Union européenne
- **L'union économique et monétaire** : union économique + une seule monnaie. Exemple : les 20 pays de la zone euro.

L'Union européenne est à la fois une zone de libre-échange, une union douanière et une union économique (pour les 20 membres de l'Union économique et monétaire qui ont adopté une monnaie unique).

✓ **Stop à la théorie, place à la simulation ! Testez vos connaissances et préparez-vous au vrai défi avec nos études de cas (Site – Boutique – Economie).**

4. Qu'est-ce que l'organisation mondiale du commerce (OMC) ?

Créée en 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'impose comme un acteur majeur de la mondialisation économique. Son objectif principal est de **promouvoir le libre-échange** et de **favoriser la négociation entre les nations**.

Les principes fondamentaux de l'OMC reposent sur :

- **Le multilatéralisme** : Les négociations se déroulent de manière collective entre tous les pays membres de l'OMC, garantissant un traitement équitable pour tous.
- **La non-discrimination** : Tout avantage accordé à un pays partenaire commercial doit être étendu à tous les autres membres, favorisant l'égalité des chances et l'ouverture des marchés.

Avec 159 membres, l'OMC regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des pays du monde, témoignant de son influence et de son rôle central dans le système commercial international.

L'OMC s'articule autour de deux missions principales :

- **Organiser des cycles de négociations pour libéraliser le commerce mondial**

L'OMC joue un rôle crucial dans la **réduction des obstacles au commerce international**. Elle organise des cycles de négociations entre ses membres afin de :

- **Diminuer les droits de douane et autres barrières tarifaires** qui entravent la circulation des biens et services.
- **Assouplir les réglementations techniques et les normes** qui peuvent freiner les échanges commerciaux.
- **Renforcer les règles relatives à la propriété intellectuelle** pour protéger les innovations et les créations.

Le cycle de négociations actuel, débuté en 2001 à Doha, vise à libéraliser davantage les échanges dans divers domaines, tels que l'agriculture, l'industrie et les services.

- **Permettre le règlement des différends commerciaux entre ses membres**

L'OMC dispose d'un **Organe de règlement des différends (ORD)** chargé de statuer sur les litiges commerciaux opposant entreprises et/ou pays membres. L'ORD joue un rôle de **médiateur impartial**, veillant à l'application des accords commerciaux négociés au sein de l'OMC.

En cas de violation avérée des règles, l'ORD peut autoriser les pays lésés à prendre des mesures de **rétorsion**, telles que l'imposition de sanctions commerciales. L'objectif premier demeure toutefois le règlement à l'amiable des différends, favorisant le dialogue et la coopération entre les parties prenantes.

✓ **Vous avez compris les bases. Maintenant, prouvez-le ! Un set d'exercices corrigés vous attend pour une révision complète (Site – Boutique – Economie).**